BILAN D'ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Animation du SAGE de l'Yerres

ANNÉE 2020

Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres
17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron
Tél : 01 69 83 72 92 – 06 70 56 66 58
Mail : cle.yerres@syage.org

PREAMBULE

Le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement, indique dans son article R 212-34 :

« La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R 212-26 ou de l'article R 212-27. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin, et au comité de bassin concernés. »

Le présent rapport retrace les actions réalisées en 2020 par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres, par son Bureau, ainsi que par le secrétariat technique de la CLE.

Table des matières

LES TEMPS FORTS DE 2020 4

LE SAGE DE L'YERRES 5

Un SAGE en quelques mots 6

L'historique du SAGE de l'Yerres 6

L'organisation du SAGE de l'Yerres 8

La révision du SAGE de l'Yerres 11

LES ACTIVITES DE LA CELLULE ANIMATION 13

Les missions de la mise en œuvre du SAGE 14

La révision du SAGE 15

Activités récurrentes : les avis 17

Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres 19

LES ACTIVITES DE LA CLE 22

Les dates clés de 2020 23

Les réunions 24

Activités récurrentes : les avis 26

LE SAGE EN ACTION 28

Point sur la révision du SAGE en 2020 29

LES PERSPECTIVES DU SAGE EN 2021 31

Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées : 32

Les grandes lignes pour 2021 34

La feuille de route prévisionnelle pour 2021 37

ANNEXES 39

Point sur le financement 40

Carte du bassin versant 41

Le planning détaillé de la révision du SAGE 42

Les temps forts de 2020

En 2020, la révision du SAGE de l'Yerres a poursuivi son avancée. Les premiers documents de cette étape ont été produits puis validés par la CLE : bilan et évaluation du SAGE et l'atlas cartographique actualisé. Ainsi, l'étude prospective sur le changement climatique a débuté avec l'organisation de 3 ateliers d'arpentage photographique.

Comme pour beaucoup, les activités de la CLE ont été bousculées par la situation sanitaire de cette année. On note notamment le retard pris pour la mise en place des ateliers d'arpentage et du renouvellement de la CLE.

Ainsi, au **1er janvier 2020**, le SyAGE assure la **GEMAPI** et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres sur plus de 99% du bassin versant de l'Yerres et les compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales sur la partie aval du bassin versant. Par ailleurs, la reconnaissance en EPAGE du SyAGE a reçu l'avis favorable du comité de bassin Seine-Normandie et de la CLE du SAGE de l'Yerres et poursuit donc sa démarche vers une approbation en 2021.

Autre fait marquant cette année, le collège des représentants des collectivité, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la CLE du SAGE de l'Yerres s'est vu largement renouvelé cette année à la suite des élections municipales de 2020.

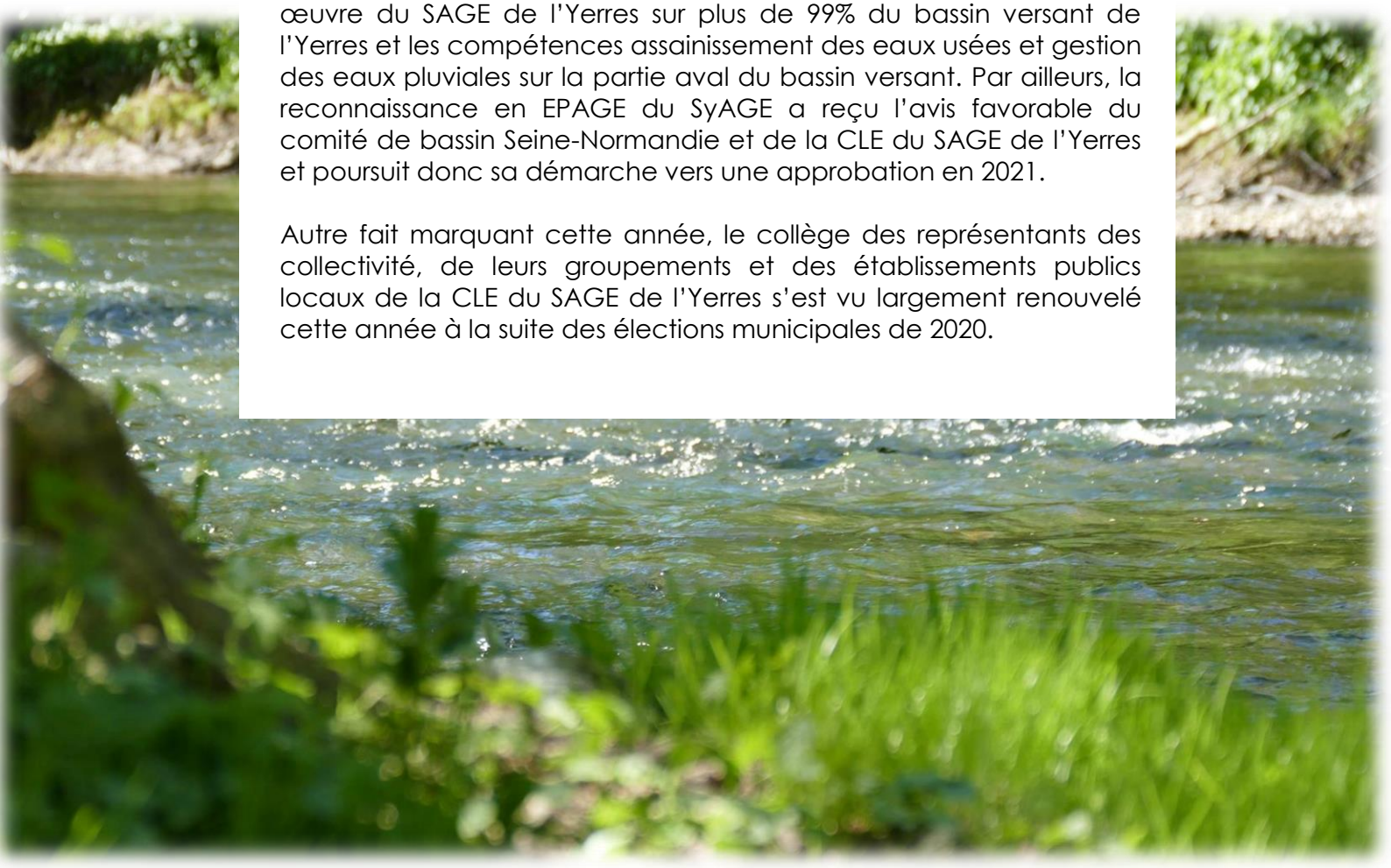

Le SAGE de l'Yerres

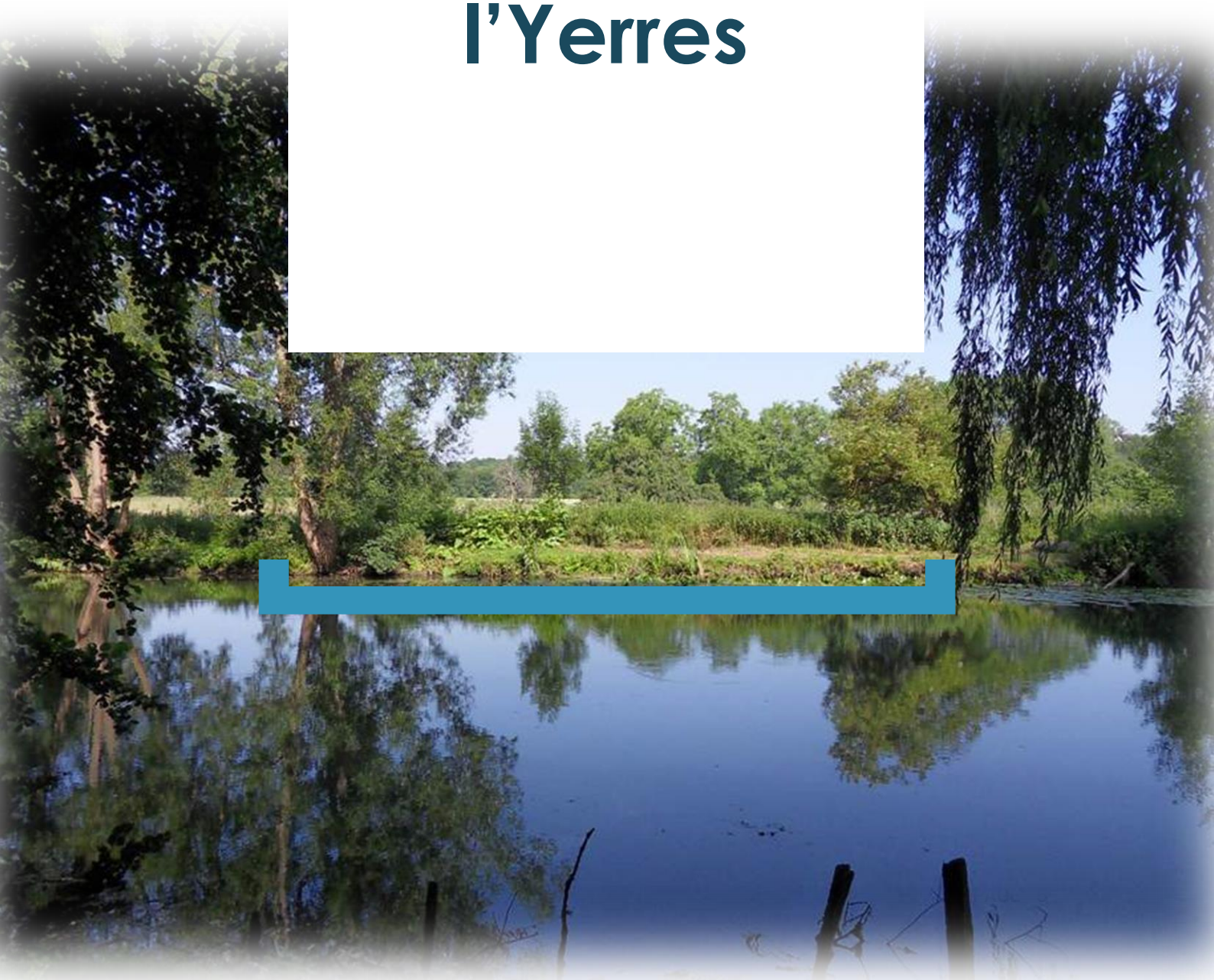

Un SAGE en quelques mots

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en place deux outils de gestion des eaux par bassin :

- ⇨ Les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- ⇨ Et leur déclinaison locale, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 détermine le SAGE comme un outil stratégique de planification d'actions opérationnelles et un instrument juridique, visant à satisfaire l'objectif de bon état écologique des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres est un projet de territoire qui définit :
- Des objectifs,
- Des moyens prioritaires
- Des mesures pour :

préserver et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant et garantir les activités économiques et usages associés..

SE CONCERTER La Commission Locale de l'Eau instaure un véritable dialogue et une dynamique de concertation entre les acteurs.

PRÉPARER L'AVENIR Prospectif, le SAGE planifie à long terme la gestion de la ressource en eau.

COORDONNER LES ACTEURS Il permet de coordonner les actions de l'ensemble des intervenants et usagers dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

ENCADRER Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, le SAGE dispose d'une portée juridique.

Les fondements réglementaires de la protection et gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques :

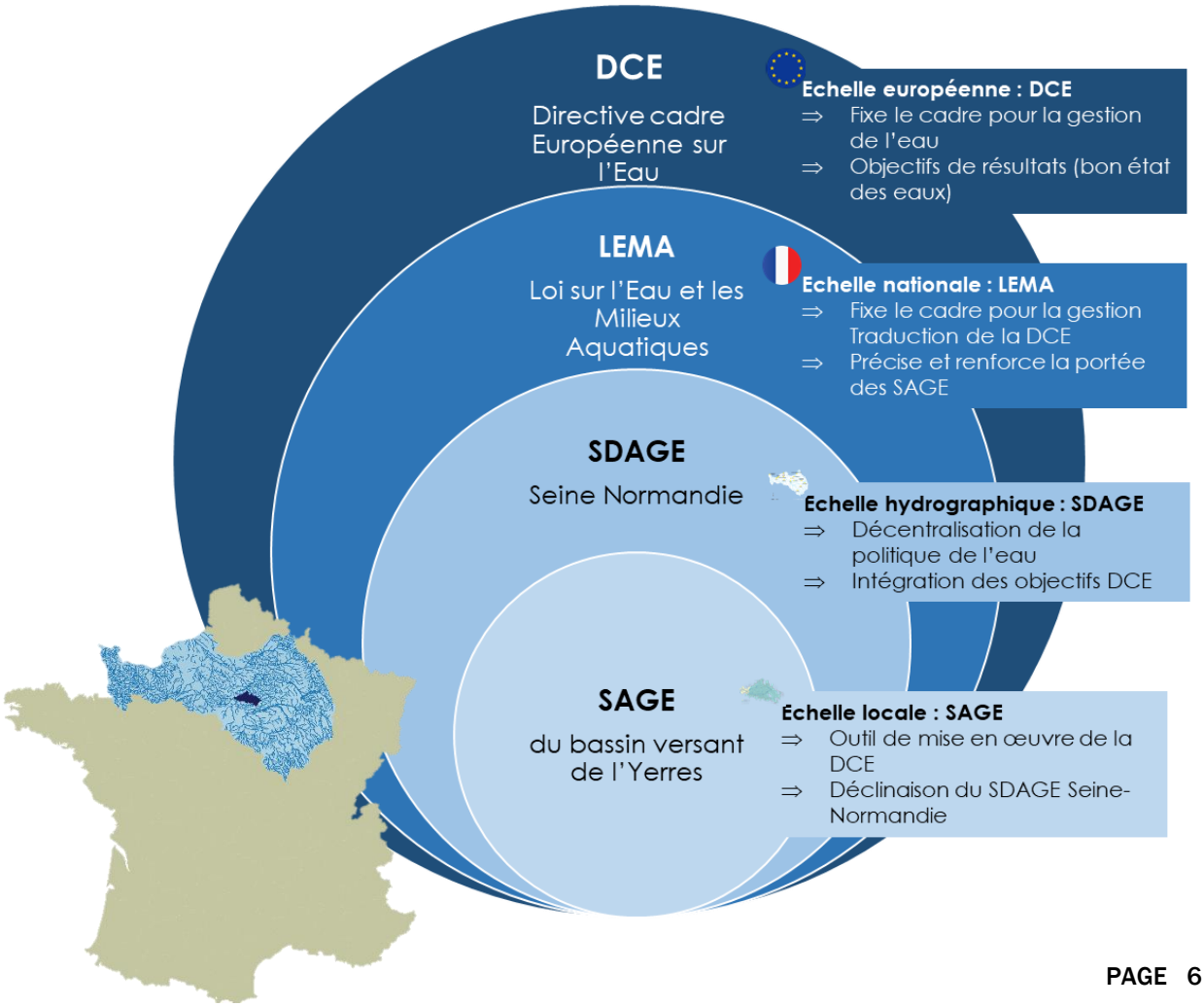

L'historique du SAGE de l'Yerres

PHASE D'ÉMERGENCE

1992

Étude préalable

1992 : Étude générale préliminaire à l'aménagement intégré de la rivière Yerres et ses affluents

2003

Création et installation de la CLE

31 mars 2003 (mod. 08/11/2004) : Arrêté inter-préfectoral portant désignation des membres de la CLE du SAGE de l'Yerres

13 mai 2003 : Réunion d'installation de la CLE et élection de son Président

2009

Stratégie

9 juillet 2009 : Validation de la stratégie

PHASE DE MISE EN OEUVRE

2011

Rédaction et validation du SAGE

23 mai 2011 : Adoption finale du SAGE par la CLE

13 octobre 2011 : Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE de l'Yerres

2001-2002

Délimitation du périmètre du SAGE

22 octobre 2001 : Avis favorable des conseils généraux 77, 91 et 94

4 décembre 2001 : Avis du comité de bassin sur le périmètre du SAGE

27 mars 2002 : Arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre du SAGE de l'Yerres

PHASE D'ÉLABORATION

2006-2007

État des lieux et diagnostic

23 juin 2006 : Validation de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages

12 janvier 2007 : Validation du diagnostic global

2010- 2011

Rédaction et validation du SAGE

6 mai 2010 : Validation du projet du SAGE de l'Yerres

Du 4 juin au 4 octobre 2010 : Consultation des assemblées

14 septembre 2010 : Avis du comité de bassin

Du 3 janvier au 12 février 2011 : Enquête publique

PHASE DE RÉVISION

2019-2023

Révision du SAGE de l'Yerres

22 juin 2018 : Décision de la CLE de réviser le SAGE de l'Yerres

27 février 2020 : Validation de l'État des lieux mis à jour

17 septembre, 24 septembre et 1er octobre 2020 : Ateliers d'arpentage photographiques

L'organisation du SAGE de l'Yerres

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La composition de la CLE répond aux critères suivants :

- ⇨ Collège des élus : au moins la moitié des membres ;
- ⇨ Collège des usagers : au moins le quart des membres ;
- ⇨ Collège de l'Etat : le reste.

La composition de la CLE du Bassin Versant de l'Yerres a été définie par arrêté inter-préfectoral en date du **26 juin 2002**.
La nomination des membres de la CLE a été définie par arrêté inter-préfectoral n°2003 DAI 1 URB 037 du 31 mars 2003 et modifiée dernièrement :

- ⇨ Par arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEPR/218 du 01 décembre 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2016/DDT/SEPR/257 du 25 novembre 2016 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE de l'Yerres.

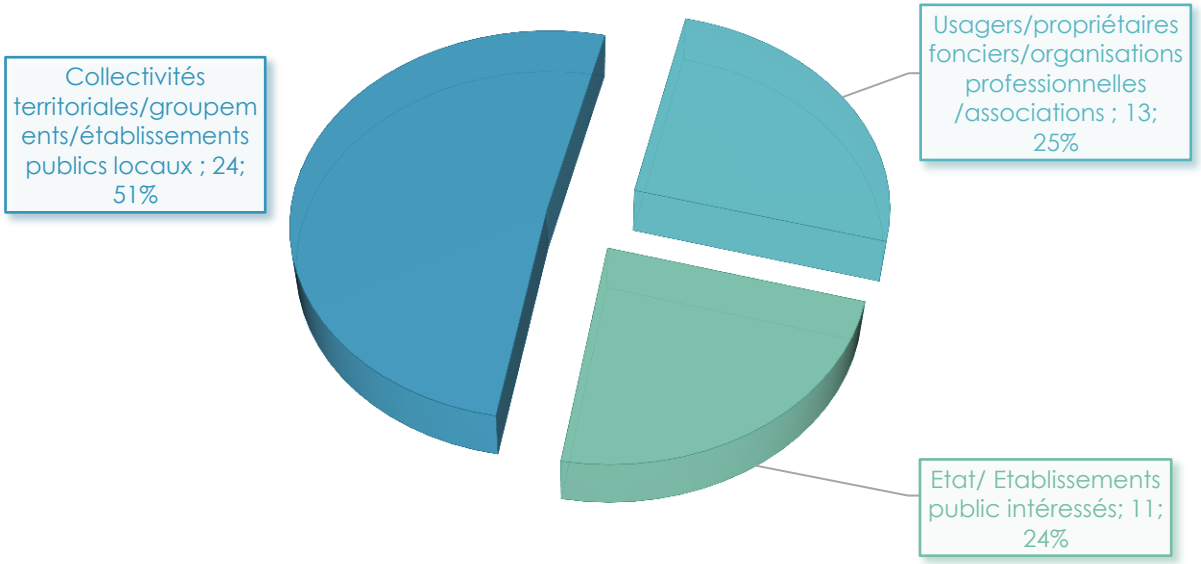

Le Bureau de la CLE

Un bureau restreint de la CLE constitué de **12 membres** :

- ⇨ Collège des collectivités (6 membres)
- ⇨ Collège des usagers (3 membres)
- ⇨ Collège de l'État (3 membres)

Il se réunit autant que de besoin pour préparer les dossiers techniques et les séances de la CLE avec l'appui administratif et technique du SyAGE. La CLE donne mandat au bureau pour élaborer des avis concernant des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.

NOMS	STRUCTURE
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 24 membres	
Guy GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville
Marcel VILLACA	Maire de Servon
Marc CUYPERS (3ème VP)	Maire de Crèvecoeur-en-Brie
François VENANZUOLA	Maire de Chaumes-en-Brie
Serge BARBERI	Maire de Soignolles-en-Brie
Luc SAUVIGNON	Maire Adj. de Brie-Compte-Robert
Florence TROISVALLETS	Maire Adj. de Pécy
Jérôme MEUNIER	Maire Adj. de Brunoy
Christine COTTE	Conseiller de la commune de Boussy-Saint-Antoine
Christophe CARRERE	Conseiller municipal Crosne
Richard PRIVAT	Maire Adj. de Draveil
Nicolas DUCELLIER	Maire Adj.de la commune de Villecresnes
Yves THOREAU	Maire de Mandres-lès-Roses
Sylvie CARILLON	Conseil Régional Ile-de-France
Martine SUREAU	Conseil Départemental 91
Virginie THOBOR	Conseil Départemental 77
Didier GUILLAUME	Conseil Départemental 94
Jean-Marc CHANUSSOT (2ème VP)	Communauté de communes des Portes Briardes
Romain COLAS	SyAGE (Président)
Bertrand REMOND	SyAGE (Assesseur)
Guy USSEGLIO-VIRETTA (1er VP)	SICTEU
Dominique RODRIGUEZ	Communauté de communes du Val Briard
Isabelle PERIGAULT	SIAEP Touquin
Monsieur Daniel GUERIN	EPTB Seine Grands Lacs
Collège des représentants des usagers des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 13 membres	
Mathieu BEAUDOIN	Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie 91
Wendy WEISS	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77
Serge GIBOULET	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91
Guy RIVIER	Nature Environnement 77
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement
Gérard Vigneron	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale
Maud HAUTREUX MENARD	Eau du Sud Parisien
Éric ROCHE	Association des Irrigants
Antoine REY	UFC Que Choisir IDF
Thierry FAURE	Canoë-kayak
Laurence DURANCE	AQUI' Brie

David AUDUBERTEAU	VEOLIA EAU
Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics : 11 membres	
Marie-Laure HERAULT	Préfet de la Région Ile-de-France
Marie-Natacha PAYET	Préfet de Seine et Marne
-	Préfet du Val de Marne
-	Préfet de l'Essonne
Claire GUILLOT-GAUTIER	AESN
Grégory MOREAU	DDT 77
Sandrine FAUCHET	DDT 91
Chloé CANUEL	DRIEE - UD 94
Magali JOURNET	Direction Régionale d'Ile de France
Magali CHARMET	Office Français de la Biodiversité
Raphaël POVERT	Agence Régionale de Santé

Membres de la CLE du SAGE de l'Yerres en 2019

Président de la CLE
Vice-Présidents de la CLE
Membres du **BUREAU** de la CLE

La révision du SAGE de l'Yerres

Partie intégrante de la vie d'un SAGE, la phase de révision du SAGE de l'Yerres intervient ici après 8 ans de mise en œuvre :

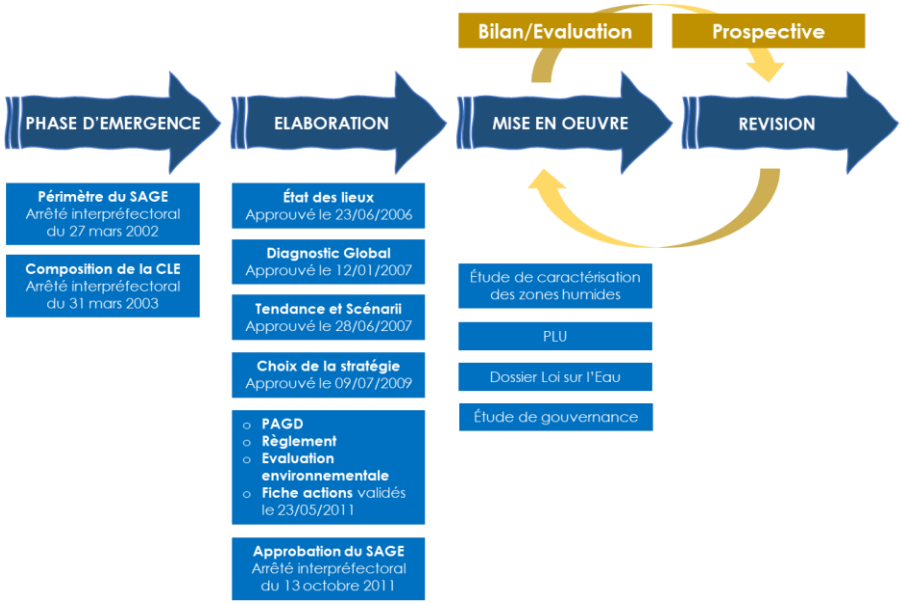

Cette étape a débuté avec la décision de la CLE du **22 juin 2018** et s'est concrétisée lors du démarrage du marché pour l'étude de la révision du SAGE le **9 avril 2019**.

Que comprend l'étude de révision du SAGE ?

Cette étude est divisée en trois lots :

- **Le lot 1** de la révision comprend une actualisation de l'état des lieux du bassin versant et de la cartographie, un bilan et évaluation du SAGE. Ce travail a commencé en 2019 et s'achèvera début 2020 avec le rendu de deux rapports et un atlas cartographique. Ce lot comprend également la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) avec l'intégration de la stratégie qui aura été identifiée. En outre, ce travail ne pourra débuter qu'en fin d'année 2020, lorsque les grandes orientations du SAGE commenceront à se dessiner. Le choix pour mener ce travail s'est porté sur le bureau d'études **CESAME**.

- **Le lot 2** est une étude prospective basée sur une approche participative sur l'adaptation au changement climatique sur le bassin versant de l'Yerres. Ce travail de réflexion s'inspire des premières conclusions de la première partie du lot 1 qui aura pour but de définir, en concertation avec les acteurs, des enjeux de notre territoire sur une vision à long terme (2054) afin de décliner une stratégie opérationnelle du SAGE sur le moyen terme (2027). C'est le bureau d'études **AScA** qui sera chargé de cette tâche.

- **Le lot 3** est l'évaluation environnementale. Cette démarche obligatoire est une aide à l'élaboration du schéma par la commission locale de l'eau (CLE). Cette phase a débuté en même temps que le lot 1 et s'achèvera à l'été 2021. Le bureau d'études en charge de ce lot est **ADAGE environnement**.

La révision du sage en 10 étapes :

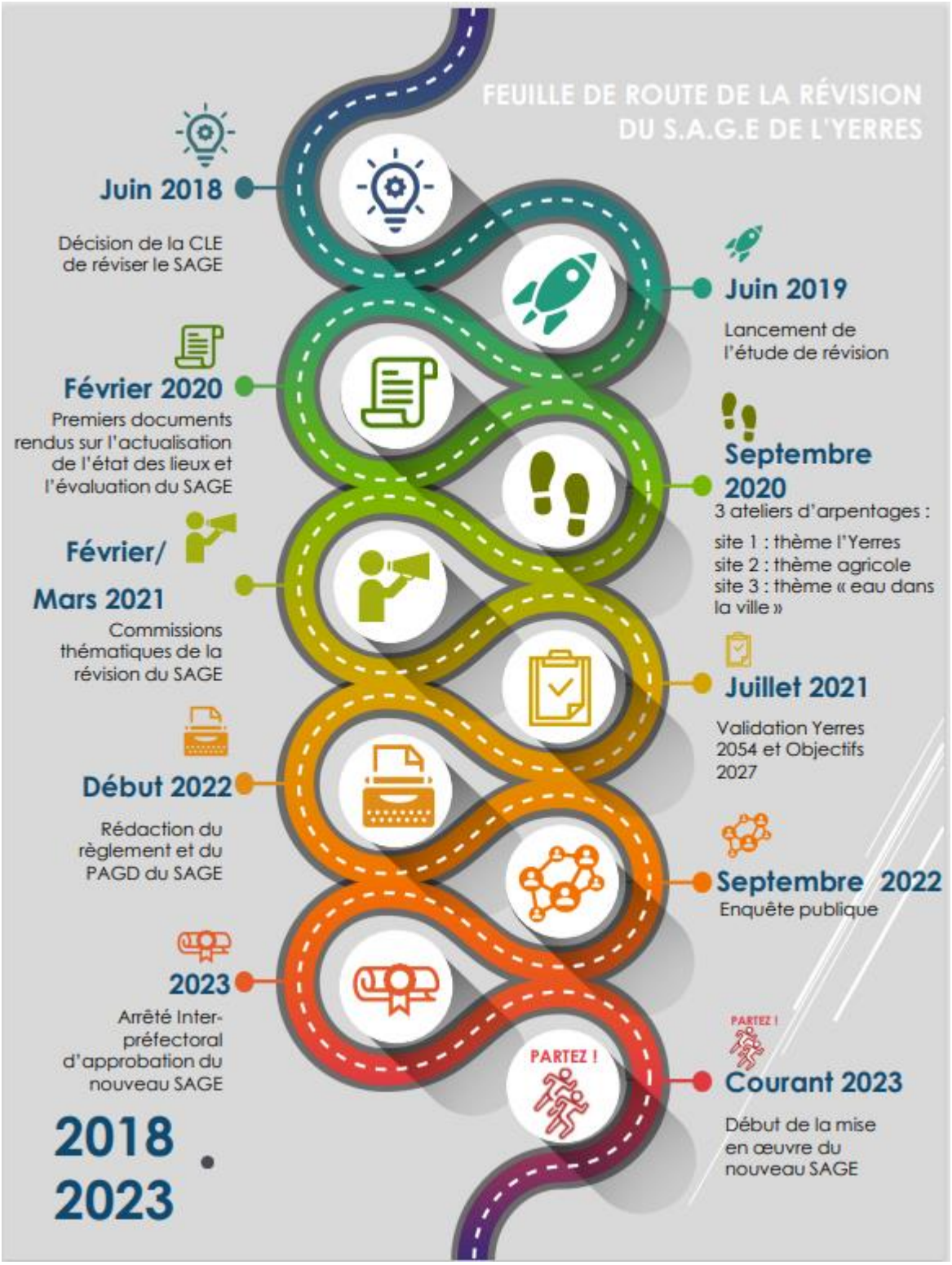

Les activités de la cellule animation

Plan d'eau de l'île Panchoût -2019

Les missions de la mise en œuvre du SAGE

L'animatrice du SAGE a été chargée des missions principales suivantes en 2020 :

- **La poursuite de la révision du SAGE**

Le travail de l'animatrice s'est porté sur :

- L'organisation des Bureau et CLE pour la restitution de la 1ère phase de l'étude de révision ;
- Le recueil bibliographique de toutes les données nécessaires pour l'actualisation de l'état des lieux, la cartographie et pour faire le bilan du SAGE ainsi que pour l'état initial de l'environnement pour l'évaluation environnementale ;
- L'organisation des ateliers d'arpentage photographique pour la phase prospective sur l'adaptation au changement climatique ;
- Les étapes préliminaires pour la mise en place d'une concertation préalable au public accompagné par la CNDP ;
- La poursuite du travail sur le système de monitoring du SAGE qui a débuté en 2018 et qui consiste à remettre au propre le système de suivi du SAGE en mettant en lien les indicateurs et les objectifs
- L'organisation des autres rencontres (points AESN, bureaux d'études, points hebdomadaires, entretiens avec les acteurs…) dans le cadre du pilotage et du suivi de l'étude

- **L'animation des activités récurrentes de la CLE**

- **La coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE**

La révision du SAGE

Comparatif des actions prévues et réalisées lors de la première année de l'étude de révision

CE QUI ÉTAIT PRÉVU EN 2020 :

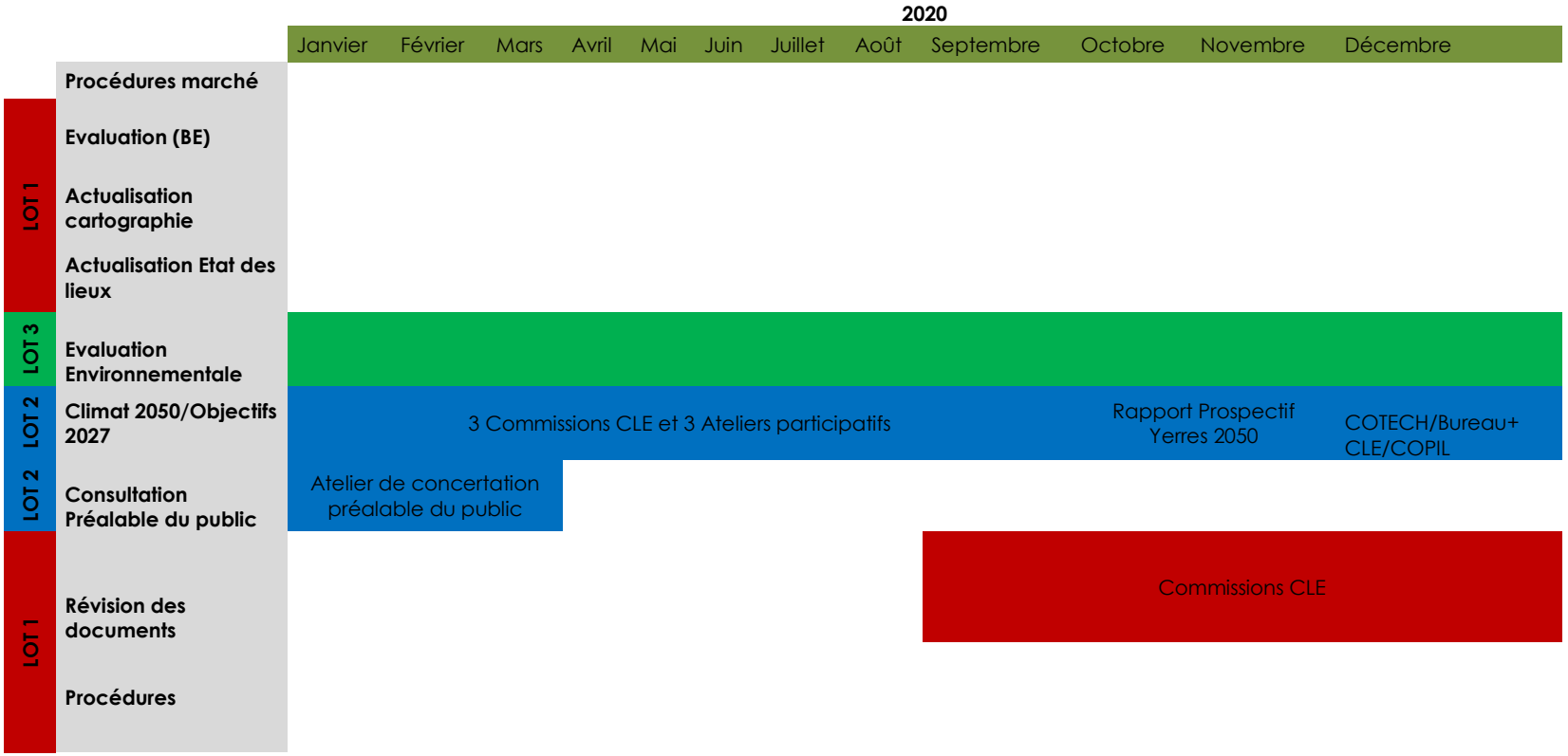

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2020 :

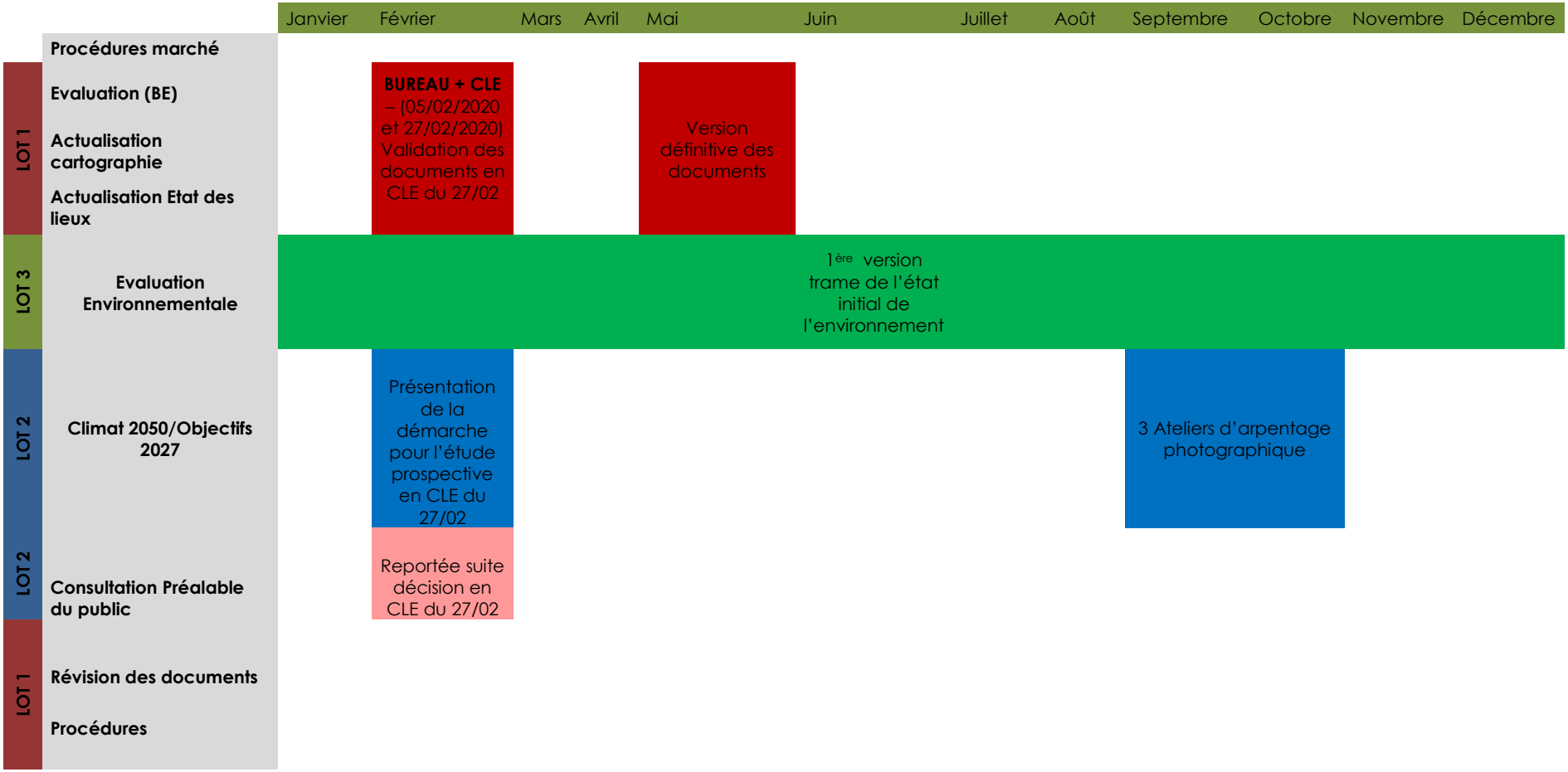

En rose => ce qui a été reporté

Activités récurrentes : les avis

Avis sur les documents d'urbanisme :

Consulté, soit directement par les communes ou par les services des DDT, l'animatrice de la CLE du SAGE a émis un avis, au regard du respect des règles et des préconisations du SAGE, sur les documents d'urbanisme suivant :

TYPES DE DOCUMENT D'URBANISME	COMMUNE OU COLLECTIVITÉ	DATE DE L'AVIS	DEPARTEMENT
PLU	**RAMPILLON**	FÉVRIER	77
PLU	**GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS**	MARS	77
PLU	**CLOS-FONTAINE**	MARS	77
PLU	**SOLERS**	MARS	77
PLU	**QUIERS**	JUIN	77
SCoT	**GRAND PROVINOIS**	AVRIL	77

D'autres avis et conseils ont émis formulé sur les dos suivants :

- Avis et conseil sur le projet de Maison du Département - Montgeron
- Avis sur ICPE- Aalyah à Vigneux-sur-Seine
- Conseil sur un projet de bassin d'infiltration sur la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux
- Conseil sur le projet d'effacement de l'ouvrage du parc du Clos Prieur – OH 27 a sur le ru de la Ménagerie
- Avis de la CLE sur le projet de PIL de la commune de Lésigny
- Conseil sur le projet du Val Bréon 2 de la CCVB
- Conseil sur des problématiques de comblement de mare à Férolles-Atilly
- Avis et conseil sur le projet de contournement routier de la commune de Guignes porté par la direction des routes de Seine-et-Marne
- Avis et conseil sur un projet de construction d'hôtel à Villeneuve-le-Comte
- Avis et conseil sur un défrichement sauvage et intensif sur la commune de Villecresnes ayant donné lieu à un PV d'infraction et un arrêté interruptif de travaux
- Avis et conseil sur un projet d'aménagement de logement collectif sur la commune d'Andrezel porté par la société Arres
- Avis sur un projet d'extension de gymnase sur la commune de Chevry-Cossigny

Autre conseil et expertise :

Plusieurs autres demandes ont été traitées (particuliers, bureau d'études, aménageurs, service urbanisme…) concernant des éventuels projets et leurs impacts sur les milieux aquatiques notamment au regard des règles du SAGE.

Les dossiers de déclaration reçus pour information :

TYPES DE DOSSIER Au titre de la Loi sur l'Eau	INTITULÉ	COMMUNE	DEPARTEMENT
DÉCLARATION	RÉALISATION D'UN FORAGE SUR LA COMMUNE DE PECY	PECY	77
DÉCLARATION	MISE EN COMMANDE CENTRALISEE UNIFIEE- SECTEUR CIRCULATION DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	91
DÉCLARATION	PROJET D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LE MOULIN NEUF » A BOUSSY-SAINT-ANTOINE	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	91
DÉCLARATION	REGULARISATION DE PIEZOMETRES ET RABATTEMENT DE NAPPE EN PHASE CHANTIER, RUE LOUIS ARMAND A YERRES	YERRES	91
DÉCLARATION	AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT DE 15 LOTS A BATIR – LE HAMEAU DU POMMIER A ANDREZEL	ANDREZEL	77
DÉCLARATION	CONSTRUCTION D'UN COLLEGE SUR LA COMMUNE DE COUBERT	COUBERT	77

Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres

Les réunions de consultation des Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme :

- PLU de Vigneux-sur-Seine- **26 NOVEMBRE**

Les réunions de coordination externe :

- Assemblée générale Aqui'Brie – **10 JANVIER**
- Signature de la prorogation du PDE 3 – **31 JANVIER**
- Comité de rédaction du PDE 3 – **20 JANVIER**
- Commission Locale de l'Eau – **27 FEVRIER**
- COMITER – **27 FEVRIER**
- Réunion sur l'organisation du SEPOMA/SyAGE/ DDT 77 – **2 MARS**
- Réunion sur l'articulation SyAGE, contrat de territoire et Aqui'Brie – **18 MARS**
- Groupe PDE EEE – **7 FEVRIER**
- Réunion de démarrage de l'étude des scénarios de réduction de l'aléa dans le cadre du PAPI de l'Yerres – **15 AVRIL**
- Réunion de démarrage du projet de la ZEC en forêt d'Armainvilliers – **19 MAI**
- Comité de suivi du PDE 77 – **10 JUIN**
- Point sur l'outil CACTUS – **8 JUILLET**
- Réunion sur la cartographie des zones humides de Seine-et-Marne (DEEA/SEME)- **27 JUILLET**
- Réunion de coordination aves Aqui'Brie – **29 SEPTEMBRE**
- Assemblée Générale Aqui'Brie – **16 OCTOBRE**
- Réunion pour l'élaboration du CTEC TVB Yerres- **20 OCTOBRE**
- Réunion d'avancement de la maîtrise d'œuvre ZEC en forêt d'Armainvilliers- **22 OCTOBRE**
- Forum des acteurs de l'eau Île-de-France- **2 NOVEMBRE**
- Réunion articulation SyAGE et Aqui'Brie – **17 NOVEMBRE**
- COPIL PAPI- **18 NOVEMBRE**
- Réunion coordination dans le cadre de la mise en place d'une convention de partenariat avec Aqui'Brie- **19 et 20 NOVEMBRE**
- Réunion pour l'élaboration du CTEC TVB Yerres- **25 NOVEMBRE**
- Réunion pour la révision du SDA de Tournan-en-Brie- **27 NOVEMBRE**
- COPIL « renaturation des berges de l'Yerres » - Blandin – **3 DECEMBRE**
- Réunion pour l'élaboration du CTEC TVB Yerres- **9 DECEMBRE**
- Commission Locale de l'Eau – **16 DECEMBRE**

Les réunions de coordination interne :

- Participation à la coordination « interne » : contrats de Bassin, PAPI, réunion inter pôle, réunion d'articulation interne avec le SAGE
- Points fixes hebdomadaires avec les animateurs de Contrats de Bassin et le PAPI
- Participation au COTECH au COPIL du **18 NOVEMBRE** du PAPI
- Réunion articulation des services techniques – **5 MARS**
- Point sur les zones humides – **12 MARS**
- Point articulation SAGE/GEMAPI – **11 JUIN**
- Point articulation SAGE/ service aménagement – **18 JUIN**
- Réunion Biodiversité – **25 JUIN**
- Réunion de coordination sur une étude sur les affluents de l'Yerres- **16 JUILLET**
- Réunion pour l'élaboration du CTEC TVB Yerres – **1er AOUT**

- ⇨ Point interne sur les mesures « ERC » - **29 SEPTEMBRE**
- ⇨ Réunion dans le cadre du PAPI – **22 SEPTEMBRE**
- ⇨ Point interne sur le projet de convention de partenariat d'Aqui'Brie – **12 OCTOBRE**
- ⇨ Réunion sur projet interne avec le BRGM – **10 NOVEMBRE**
- ⇨ Exercice de crise « inondation » - **26 NOVEMBRE**
- ⇨ Point interne sur l'élaboration du CTEC TVB Yerres- **30 NOVEMBRE**
- ⇨ Réunion articulation SCLE/SAGE/SyAGE- **16 DECEMBRE**

Les réunions d'avancement dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres :

- ⇨ Réunion d'avancement de la révision du SAGE de l'Yerres avec les bureaux d'études, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SyAGE- **9JANVIER**
- ⇨ Points d'avancement avec les bureaux d'études en charge de la révision du SAGE- **25 FEVRIER**, **29 AVRIL**, **21 OCTOBRE** et le **8 DECEMBRE**
- ⇨ Repérage terrain pour l'organisation des ateliers d'arpentage photographique- **4 JUIN**, **24 JUIN**, **2 JUILLET**, **15 JUILLET**
- ⇨ Atelier d'arpentage photographique à Soignolles-en-Brie – **17 SEPTEMBRE**
- ⇨ Atelier d'arpentage photographique à Courpalay – **24 SEPTEMBRE**
- ⇨ Atelier d'arpentage photographique à Épinay-sous-Sénart – **1er OCTOBRE**

Les réunions de sollicitation pour conseil et/ou avis :

- ⇨ Visite du bief de Rochopt avec la commune de Yerres – **22 JANVIER**
- ⇨ Réunion pour le projet d'hôtel à Villeneuve-le-Comte– **17 JUILLET**
- ⇨ Réunion pour le projet Val Bréon 2 – **20 JUILLET**
- ⇨ Réunion pour le projet de contournement routier sur la commune de Guignes – **23 JUILLET**
- ⇨ Réunion pour le projet de contournement routier sur la commune de Guignes – **29 JUILLET**
- ⇨ Point avec la Communauté de communes des Portes Briardes– **9 SEPTEMBRE**
- ⇨ Réunion pour le projet d'aménagement d'un logement collectif à Andrezel – **14 SEPTEMBRE**
- ⇨ Repérage pour une animation dans le cadre de la fête de la nature à Boussy-Saint-Antoine – **7 OCTOBRE**
- ⇨ Réunion avec la DDT 77 pour le projet d'aménagement d'un logement collectif à Andrezel – **6 OCTOBRE**
- ⇨ Réunion concernant le projet de Procédure Intégrée au Logement de Lésigny – **5 NOVEMBRE**
- ⇨ Réunion dans le cadre d'un projet d'hôtel sur la commune de Villeneuve-le-Comte – **17 DECEMBRE**

Les rencontres dans le cadre de la GEMAPI :

- ⇨ Réunion avec la Communauté de communes de l'Orée de la Brie – **15 OCTOBRE**
- ⇨ Réunion avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – **20 OCTOBRE**
- ⇨ Réunion avec la Communauté de Communes du Val Briard – **10 NOVEMBRE**
- ⇨ Réunion avec la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux – **7 DECEMBRE**

Les points téléphoniques :

- ⇨ Plusieurs points téléphoniques pour le cadrage avec les 3 bureaux d'études
- ⇨ Point téléphonique de cadrage de l'étude de révision du SAGE avec les 3 bureaux d'études en charge du marché – **22 NOVEMBRE**

Les points de coordination avec le Président de la CLE :

⇨ Points ponctuels : 28 **JANVIER**, 4 **FÉVRIER**, 30 **MARS**, 7 **JUILLET**, 3 **AOÛT**, 8 **SEPTEMBRE**, 4 **NOVEMBRE**, 18 **NOVEMBRE**, 9 **DECEMBRE**, 16 **DECEMBRE**

Les formations et ateliers :

⇨ Mesures techniques naturelles de rétention d'eau – **13 FEVRIER**
⇨ Formation CACTUS- **9 JUIN**
⇨ Ateliers « préservation et valorisation des espaces végétalisées » - Métropole du Grand Paris
⇨ Groupe national SAGE – **21 SEPTEMBRE ET 22 SEPTEMBRE**
⇨ Assises de la Biodiversité – **8 OCTOBRE**
⇨ Ateliers rencontres nationales de la gestion des eaux pluviales- **13 et 14 OCTOBRE**
⇨ Atelier « Oh la biodiversité » - Mettre en place une stratégie d'engagement en faveur de la biodiversité sur un territoire
⇨ Groupe régional SAGE – **4 NOVEMBRE et 12 NOVEMBRE**

Les activités de la CLE

Les dates clés de 2020

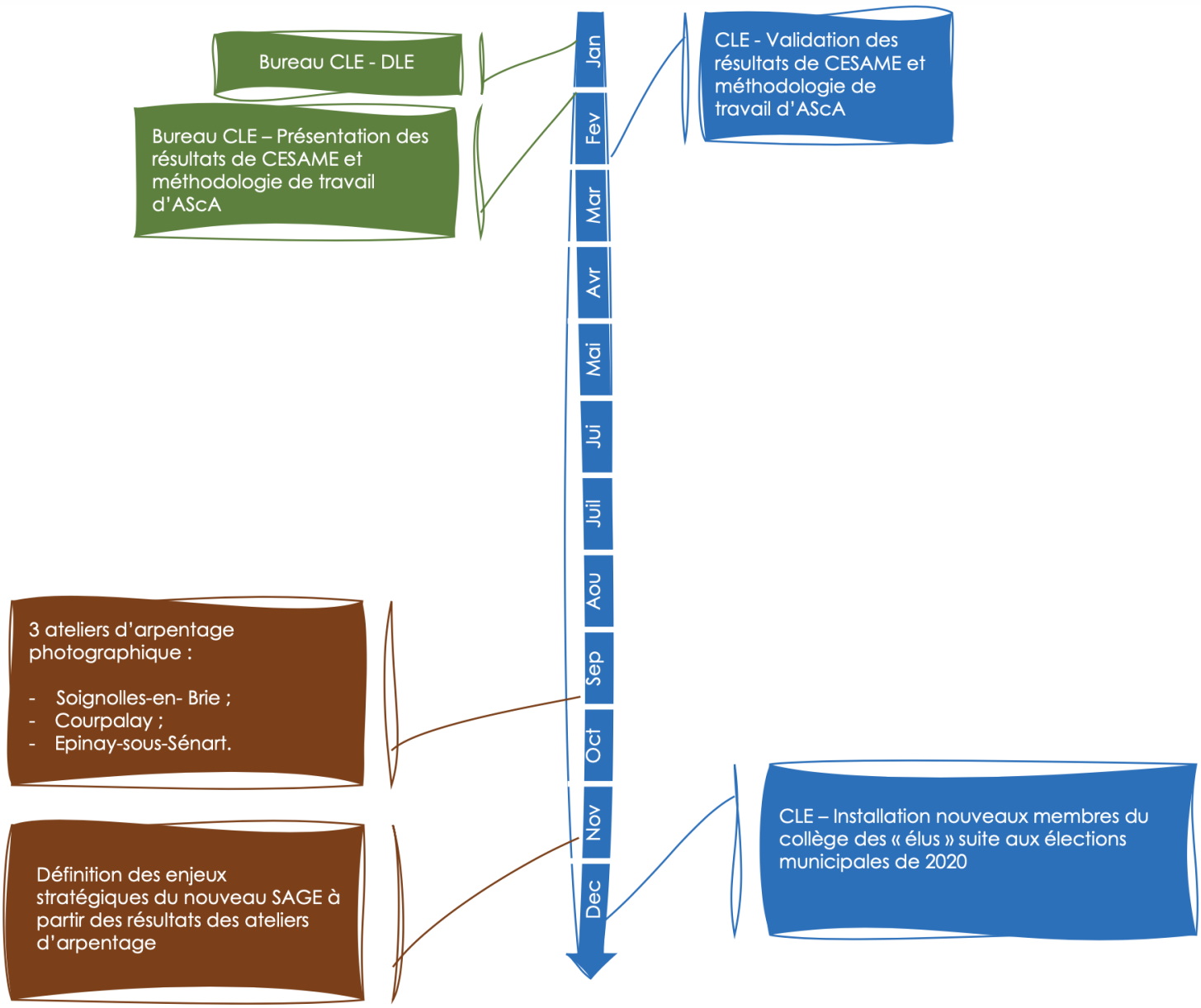

Les réunions

Les Comités de Pilotage :

⇨ Le COPIL du PAPI complet du **18 novembre**

Les Commissions Locales de l'Eau :

⇨ La Commission Locale de l'Eau du **27 février**

L'ordre du jour était :

- φ Premières conclusions des missions du lot 1 : bilan du SAGE 2011-2018 - actualisation de l'état des lieux et de la cartographie ;
- φ Méthodologie de travail du lot 2 et préparation des ateliers d'arpentage ;
- φ Délibération et avis de la CLE sur la transformation en EPAGE du SyAGE ;
- φ Avis sur le choix de la concertation préalable dans le cadre de la révision du SAGE

⇨ La Commission Locale de l'Eau du **16 décembre**

L'ordre du jour était :

- φ Élection des 2 vice-présidents de la CLE ;
- φ Mise à jour du bureau exécutif ;
- φ Élection de 2 membres de la commission de mise en œuvre du SAGE ;
- φ Élection des 3 présidents des commissions thématiques ;
- φ Mise à jour du règlement intérieur de la CLE ;
- φ Présentation du SAGE ;
- φ Présentation du calendrier de la révision du SAGE

Les Bureau de la CLE :

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le **21 JANVIER**

L'ordre du jour était :

- φ Un DLE autorisation pour le renouvellement de l'autorisation de rejet du système de collecte et de traitement des eaux usées à Presles-en-Brie ;
- φ 1ères conclusions du BE pour le lot 1 de la révision du SAGE ;
- φ Organisation de la consultation publique dans le cadre de la révision ;
- φ Retour sur les demandes et remarques du bureau précédent du 12/12/2019

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le **5 FEVRIER**

L'ordre du jour était :

- φ La présentation des premières conclusions de la mission du lot 1 de la révision du SAGE (bureau d'études CESAME) : bilan et actualisation des documents (bilan – évaluation, réactualisation de l'état des lieux, réactualisation de la cartographie) ;

- La présentation de la méthodologie de travail du lot 2 (bureau d'études AScA) : concertation et prospective changement climatique (concertation / processus participatif, vision prospective « Yerres Climat 2054 », objectifs « Yerres 2027 ») et la préparation des ateliers d'arpentage

Activités récurrentes : les avis

Dossiers réglementaires Loi sur l'Eau et autres procédures réglementaires :

⇨ Les avis du Bureau de la CLE du 21 janvier - Combs-La-Ville

Extrait de l'avis – Dossier d'autorisation pour le renouvellement d'autorisation de rejet du système de collecte et de traitement des eaux usées à Presles-en-Brie

Le bureau de la CLE de l'Yerres s'est réuni le 21 janvier 2020 et prend acte du dossier de renouvellement d'autorisation. Pour donner suite à la présentation du projet par le pétitionnaire et aux discussions qui s'en sont suivies, considérant que le projet n'est pas concerné par les dispositions du règlement du SAGE de l'Yerres et que les préconisations du PAGD du SAGE sont prises en compte dans le dossier, le bureau de la CLE émet un avis favorable au dossier assorti de quelques recommandations…

⇨ L'avis de la CLE sur la PIL de Lésigny (2 avis émis en 2020)

Extrait de l'avis d'octobre 2020 - Projet de Procédure Intégrée au Logement de la commune de Lésigny

…La CLE émet un avis défavorable sur la procédure intégrée au logement de la commune de Lésigny telle que présentée car :
- cette procédure envisage une modification du règlement du SAGE qui entraînerait une extension des possibilités de dérogations de destruction de zones humides contraire aux prescriptions du SAGE ;

- le dossier n'apporte pas suffisamment d'élément motivé sur l'évitement de la zone humide alors que d'autres secteurs disponibles sur la commune pourraient être moins impactant ;

- nombreuse recommandations de la CLE figurant dans l'avis de la CLE du 24 février 2020 et reprises ci-dessus n'ont pas été prises en compte dans le DLE final.

⇨ Les avis de la CLE sur le PAC EOLE

Extrait de l'avis - Porté à connaissance (PAC) – extension RER E - EOLE

Les membres de la CLE, ont été consultés sur le porté à connaissance mentionné ci-dessus. Pour votre information, voici la synthèse des différents éléments transmis par certains membres et qui nécessitent d'apporter plus de compléments au regard des enjeux du projet sur le milieu...

La CLE a demandé des compléments vis-à-vis des impacts du projet sur les milieux.

⇨ Les avis de la CLE sur l'épandage de terres de décantation

Extrait de l'avis - Le renouvellement de l'autorisation d'épandage des terres de décantation de l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne au titre de la Loi sur l'Eau – Juillet 2020

Le projet mentionné ci-dessus concerne **33 communes** situées sur le territoire du le SAGE de l'Yerres. À la lecture des documents, cette demande ne présente pas d'incompatibilité majeure avec le SAGE de l'Yerres et ses prescriptions. Toutefois, plusieurs précisions sont nécessaires dans le dossier et celles-ci sont listées ci-dessous.
La CLE émet donc un avis favorable sous réserve que les précisions ci-dessous soient prises en compte dans le dossier d'autorisation loi sur l'eau…

Synthèse des activités récurrentes du SAGE :

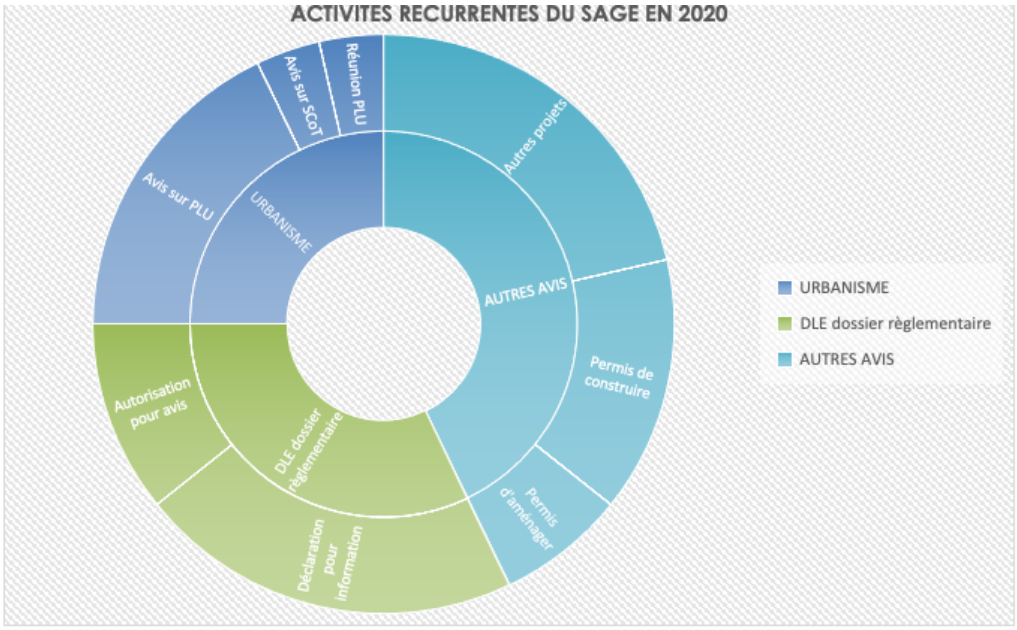

Le SAGE en action

L'Yerres à Soignolles-en-Brie

Point sur la révision du SAGE en 2020

Les 3 ateliers d'arpentage organisés au mois de septembre et d'octobre 2020 ont exploré 3 sites différents (cf. page suivante) :

— L'atelier du **17 septembre 2020** s'est déroulé à Soignolles-en-Brie autour de la problématique de la restauration écologique des cours d'eau et de la continuité écologique,
— L'atelier du **24 septembre 2020** s'est déroulé à Courpalay autour de la problématique du ruissellement agricole et de l'aménagement agricole des versants,
— L'atelier du **1er octobre 2020** s'est déroulé à Epinay-sous-Sénart autour des problématiques de la gestion de l'eau pluviale dans l'aménagement urbain, des inondations et de restauration des rivières en milieu urbain.

L'analyse transversale des échanges qui ont eu lieu lors de ces ateliers d'arpentage photographique, ont fait ressortir **4 grands enjeux**, à prendre au sens littéral du terme : « ce qui est en jeu », ce que l'on craint de perdre ou ce qu'on espère gagner, à intégrer dans la réflexion sur la révision du SAGE :

Enjeu 1. Des liens sensibles à la nature, facteurs de cohésion sociale
Ce premier enjeu renvoie aux liens qu'entretiennent le territoire et ses habitants à la nature et au patrimoine qui s'y rattache. Le changement climatique joue ici un rôle de révélateur de l'importance de ces liens : en contribuant à leur dégradation, il les rend d'autant plus nécessaires. Les échanges font ressortir qu'au travers de ces liens c'est également la cohésion sociale qui se joue : le lien à la nature est considéré par les participants comme un facteur de cohésion sociale.

Enjeu 2. L'adaptation de l'hydrosystème au changement climatique
Le deuxième grand enjeu renvoie plus directement aux thématiques techniques du SAGE, qui ont été réactualisés en 2020 en prévision de la réflexion sur la révision du SAGE[1].
Le changement climatique révèle la vulnérabilité du territoire dans sa composante eau. Il est ainsi craint que les dysfonctionnements de l'hydrosystème de l'Yerres et de ses affluents, identifiés dans le diagnostic technique, ne permettent pas au territoire d'être résilient face aux évolutions du climat et qu'à terme l'hydrosystème et le cadre de vie qui lui est associé soient considérablement dégradés.

La prise en compte du changement climatique requalifie ainsi les enjeux techniques du diagnostic réactualisés dans une optique plus pessimiste.

Enjeu 3. Le rapport technique à la nature
Le troisième grand enjeu renvoie à la manière d'intervenir sur l'hydrosystème et son écosystème. Il s'agit de revoir le rapport technique à la nature afin de favoriser :
la multifonctionnalité des milieux aquatiques. Une telle approche devrait notamment permettre une meilleure prise en compte de la dimension sociale et paysagère des interventions sur les milieux aquatiques, au cœur du premier grand enjeu ;
les approches techniques fondées sur la nature jugées plus résilientes face au changement climatique. Outre que celles-ci sont le plus souvent plus facilement multifonctionnelles, elles apparaissent également potentiellement plus adaptées pour traiter de l'enjeu 2 dans un contexte par nature évolutif et peu prévisible dans le détail. Le SAGE révisé aurait ainsi un rôle à jouer pour promouvoir un nouveau rapport technique à la nature jugé plus apte à traiter des enjeux 1 et 2, en jouant sur les deux échelles discutées lors des arpentages : l'échelle du projet et l'échelle du paysage.

Enjeu 4. La dynamique participative

Le dernier enjeu qui ressort de l'analyse transversale des échanges est l'importance de faire vivre une dynamique participative pour traiter en particulier des enjeux 1 et 3. La manière de concevoir la restauration des liens à la nature ne peut en effet se suffire d'une approche technique experte. De même c'est la participation qui facilitera la promotion des approches multifonctionnelles en permettant d'appuyer les projets et politiques portées ou promues par le SAGE sur des demandes sociales ancrées dans le territoire.

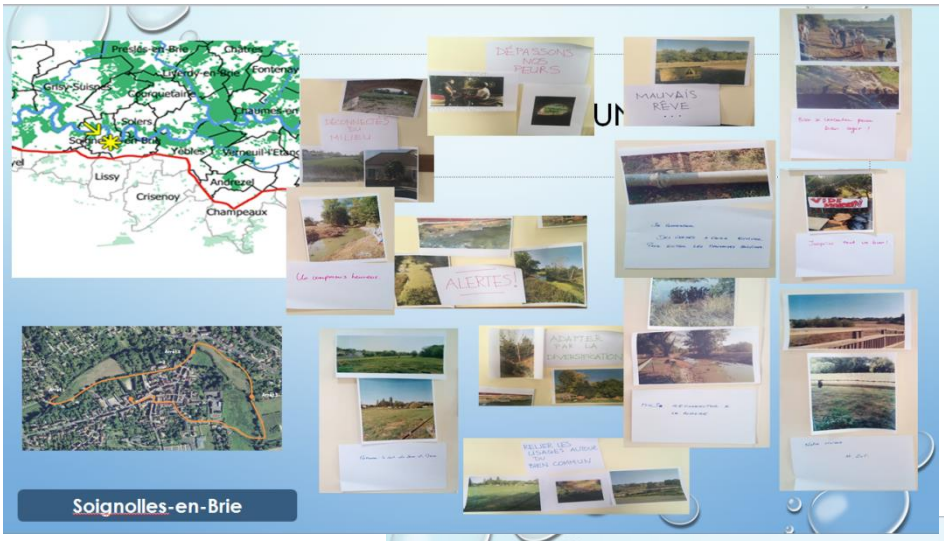

Les perspectives du SAGE en 2021

Lavoir sur l'Yerres à Rozay-en-Brie

Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées :

Mission d'animation	Description	Prévisionnel		Réalisation	
Mise en œuvre SAGE	**Urbanisme**				
	Avis PLU	7	3%	3	1%
	Avis PLUi	4	2%	0	0%
	Avis SCoT	8	4%	4	2%
	Porté-à-connaissance	5	2%	0	0%
	Conseil permis aménager	2,5	1%	3	1%
	Conseil permis construire	2,5	1%	3	1%
	Conseil projet aménagement	2,5	1%	6	3%
	Dossiers Loi sur l'Eau				
	Avis sur Autorisation	10	5%	5	2%
	Lecture dossier déclaration	5	2%	3	1%
	Avis sur autres projets	2	1%	4	2%
	Vie du SAGE				
	Organisation CLE	4	2%	4	2%
	Organisation Bureau CLE	4	2%	4	2%
	Point fixe avec le DST SyAGE	5	2%	5	2%
	Point fixe avec le Président du SAGE	2	1%	3	1%
	Courriers, compte-rendus et relevés de décision	6	3%	6	3%
	Rapport d'activités annuel	3	1%	4	2%
	Divers conseils (communes, bureau d'études, service urbanisme, SAGE limitrophes…)	5	2%	5	2%
Révision SAGE	Pilotage étude / suivi consultants	40	18%	40	18%
	Recueil données	5	2%	5	2%
	Synthèse données	5	2%	5	2%
	Organisation/préparation ateliers arpentage	15	7%	15	7%
	Organisation/préparation ateliers lycées	10	5%	2	1%
	Organisation/préparation concertation préalable	10	5%	2	1%
	Organisation/animation Commissions thématiques	4	2%	2	1%
	CLE révision	2	1%	2	1%
	Bureau CLE révision	2	1%	2	1%
	Refonte système monitoring	5	2%	2	1%
Coordination avec les acteurs du bassin versant	Rencontres avec les EPCI-FP	8	4%	8	4%
	Rencontres avec les services de l'État	2,5	1%	2,5	1%
	Rencontres avec autres partenaires	10	5%	10	5%

Mission	Description	Prévisionnel		Réalisation	
	Réunion de coordination interne (articulation interservices…)	7,5	3%	5	2%
	Réunions niveau régional	2	1%	2	1%
	Réunions projets partenaires (CTEC Champigny, plans d'actions captages prioritaires, PDE…)	7	3%	10	5%
Communication	Communication globale auprès des partenaires (mise en œuvre SAGE, révision du SAGE, SAGE et Urbanisme, SAGE et les Zones humides)	2	1%	3	1%
Formation	Formations	2,5	1%	10	5%
	Séminaires animateurs du SAGE	3	1%	3	1%
			100%		87%

La crise sanitaire a bouleversé l'organisation et le fonctionnement de l'animation de la CLE. On peut noter que le taux de réalisation n'atteint pas le prévisionnel en raison du faible taux de sollicitation sur les dossiers règlementaires et les documents d'urbanisme qui peut s'expliquer par les nombreux reports dans les démarches administratives suite à la situation sanitaire.

Un retard pris dans le calendrier de la révision du SAGE est également à noter pour cette année. Malgré tout, les ateliers d'arpentage photographique ont pu être organisés et a permis de franchir une étape dans cette révision.
De plus, on peut également noter la participation à de nombreux évènements de coordination externe qui ont été maintenus et organisés à distance.

Le renouvellement du collège des élus au sein de la CLE qui n'a pas été pris en compte dans le prévisionnel 2020 a, de part de contexte sanitaire, monopolisé une bonne partie de l'animation du SAGE entre les mises au point règlementaires avec les services de l'État et les sollicitations d'élus.

Les grandes lignes pour 2021

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite de l'étude de révision du SAGE. Le lot 2 de l'étude de révision du SAGE débuté en 2020 avec l'organisation des ateliers d'arpentage photographique, sera poursuivi et terminé en 2021.

Les Commissions Thématiques qui avaient été abandonnées en début de mise en œuvre du SAGE se verront réactivées en 2021. Outil de concertation avéré, ces commissions permettront un réel travail collaboratif sur les objectifs, qui devront être cohérents avec les enjeux nouveaux ou non, que devra se fixer le nouveau SAGE.

Ainsi, après l'identification des enjeux stratégiques liés au changement climatique et l'élaboration du décor territorial en 2020, l'année 2021 fera place au travail des participants au sein des commissions thématiques sur les problématiques d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054 et ce du point de vue de la thématique de leur commission.

L'analyse des productions de chacune des commissions permettra d'obtenir de fonder un scénario global d'adaptation pour l'horizon 2054 et d'établir en concertation une vision partagée Yerres 2054. Le travail s'orientera, finalement vers une déclinaison de cette vision vers une stratégie opérationnelle du futur SAGE au regard du changement climatique à l'horizon 2027. Cette stratégie permettra avec es résultats du lot 1, de nourrir le PAGD et le règlement du futur SAGE.

Par ailleurs, une fois cette stratégie définie, une procédure de concertation préalable au public sera entamée afin d'associer tous les particuliers, élus, organisations, associations, entreprises, etc. Elle visera à recueillir leurs observations et remarques sur la révision du SAGE et sera organisée avec l'appui de la CNDP.

Les rendez-vous seront donc nombreux en 2021 avec 3 commissions thématiques, 2 bureaux de la CLE, 2 CLE et des ateliers de concertation préalable au public.

Projets en cours et à poursuivre :

⇨ L'étude de révision du SAGE de l'Yerres

Un calendrier détaillé des étapes de cette étude en 2021 est présenté à la fin de ce document. La feuille de route de 2021 présente également les objectifs et les missions pour la phase de révision. Les étapes attendues en 2021 sont :

- φ Les commissions thématiques ;
- φ Les ateliers de concertation préalable.
- φ Le produit des étapes de cette phase durant cette année est le rapport sur la note préparatoire sur la vision 2054 du territoire et le rapport Objectifs Yerres 2027

⇨ Lésigny –construction en zone humide (projet du rond-point de l'Europe)

Le projet est suivi par la CLE en 2020. Un avis de la CLE a été rendu en octobre 2020.

À la suite de cet avis, une réunion entre la commune de Lésigny, le Président du SAGE et les services de l'État a été organisé le 5 novembre 2020.

Les conclusions de cette réunion sont notamment :

- M. Geoffroy a indiqué que le dossier tel que présenté ne satisfait pas aux exigences du règlement du SAGE. Il souhaite vivement que la commune présente un projet vertueux en terme environnemental car l'impact sur les zones humides et la biodiversité est non négligeable. La commune devra se mettre rapidement en lien avec l'animation du SAGE afin de conseiller au mieux sur les aménagements envisagés.

- la commune envisagerait de déposer un nouveau dossier en prenant en compte les remarques de la CLE et des services de l'État.

⇨ Zones Humides –Mesures d'accompagnement – En suspens et à reprendre

À la suite du projet d'aménagement de l'échangeur SANEF sur l'autoroute A4, des mesures de compensations ont été identifiés. Il était nécessaire en outre de compléter ces mesures par des mesures d'accompagnement. Le choix retenu a été de mener une étude d'acquisition de connaissances sur les zones humides et de compléter ainsi par une étude approfondie sur un territoire le travail d'inventaire du SAGE. Cette étude sera menée par Biotope sur les unités fonctionnelles de zones humides au nord de Tournan en Brie. En effet, des UF connaissent une pression urbaine forte et une délimitation plus précise pourra permettre à termes de mieux protéger les zones humides avérées.

Le SAGE a été contacté par la direction des routes de Seine-et-Marne concernant un projet de contournement routier sur la commune de Guignes. Plusieurs réunions ont eu lieu en 2020 sur ce projet concernant la compensation de zones humides impactées. Les réunions se poursuivront en 2021.

⇨ **Autres projets à suivre**

- φ Projet de construction d'hôtel sur la commune de Villeneuve-le-Comte
- φ L'extension de villages Nature
- φ La construction d'une Maison du Département à côté de la gare à Montgeron
- φ L'extension du pôle logistique du Val Bréon 2

Études en cours et à poursuivre :

⇨ **Acquisition de connaissances – Elargissement de l'étude BABY sur tous les affluents de l'Yerres**

Dans le cadre du contrat de bassin amont, il était prévu la réalisation d'une étude hydromorphologique sur la Barbançonne, l'Avon, le Bréon et l'Yvron. À la suite de difficultés de conventionnement, cette étude était en arrêt. Dans le cadre de la prise de compétence de la GEMAPI par le SyAGE, il semblait intéressant de pouvoir relancer cette étude sur l'intégralité des affluents de l'amont.
Cette étude portée par le service GEMAPI du SyAGE débutera en 2021 en concertation avec la CLE.

Projets en cours, à poursuivre, à lancer :

⇨ **Renforcement de l'articulation et du partenariat avec Aqui'Brie avec la mise en place d'une convention de partenariat**

⇨ **Travail renforcé sur le plan de communication du SAGE**

⇨ **Travail collaboratif sur l'élaboration du CTEC-TVB de l'Yerres**

⇨ **Articulation avec le PAPI sur les dossiers de Zone d'Expansion des Crues de la Forêt d'Armainvilliers et Bois de Rosay**

⇨ **Articulation avec le DOCOB Natura 2000 de l'Yerres amont**

⇨ **Suivi du processus de construction du nouveau SDAGE Seine-Normandie**

⇨ **Suivi des préconisations du SAGE dans les documents d'urbanisme et bancarisation des zones humides**

La feuille de route prévisionnelle pour 2021

FEUILLE DE ROUTE : SAGE 2021

Mission d'animation	Description	Avec qui ?	Objectifs	Temps passé		
			Nombre/an	(Nombre de jour)		
Mise en œuvre SAGE	**Urbanisme**					
	Avis PLU		15	7		3%
	Avis PLUi		2	4		2%
	Avis SCoT		4	8		4%
	Conseil permis aménager		5	2,5		1%
	Conseil permis construire		5	2,5		1%
	Conseil projet aménagement		5	2,5		1%
	Dossiers Loi sur l'Eau					
	Avis sur Autorisation		10	10		5%
	Lecture dossier déclaration		20	5		2%
	Avis sur autres projets		10	2		1%
	Vie du SAGE					
	Organisation CLE		2	4		2%
	Organisation Bureau CLE		5	4		2%
	Point fixe avec le DST SyAGE		Hebdo.	5		2%
	Point fixe avec le Président du SAGE			5		2%
	Courriers, compte-rendus et relevés de décision			6		3%
	Rapport d'activités annuel		1	3		1%
	Divers conseils (communes, bureau d'études, service urbanisme, SAGE limitrophes…)			10		5%
Révision SAGE	Pilotage étude / suivi consultants			30		14%
	Recueil données			2		1%
	Synthèse données	Bureau études		5		2%
	Organisation/préparation commissions thématiques	Bureau études		15		7%
	Organisation/préparation concertation préalable	Bureau études et CNDP		15		7%
	CLE révision	Bureau études	2	4		2%

	Bureau CLE révision	Bureau études	2	4	2%
	Refonte système monitoring	Bureau études		2	1%
Coordination avec les acteurs du bassin versant	Rencontres avec les EPCI-FP		2	4	2%
	Rencontres avec les services de l'État		5	4	2%
	Rencontres avec autres partenaires		10	10	5%
	Réunion de coordination interne (articulation interservices…)		15	10	5%
	Réunions niveau régional		2	2	1%
	Réunions projets partenaires (CTEC Champigny, plans d'actions captages prioritaires, PDE…)		10	10	5%
Communication	Communication globale auprès des partenaires (mise en oeuvre SAGE, révision du SAGE, SAGE et Urbanisme, SAGE et les Zones humides)			10	5%
Formation	Formations			8	4%
	Séminaires animateurs du SAGE			2	1%
				218	100%

Annexes

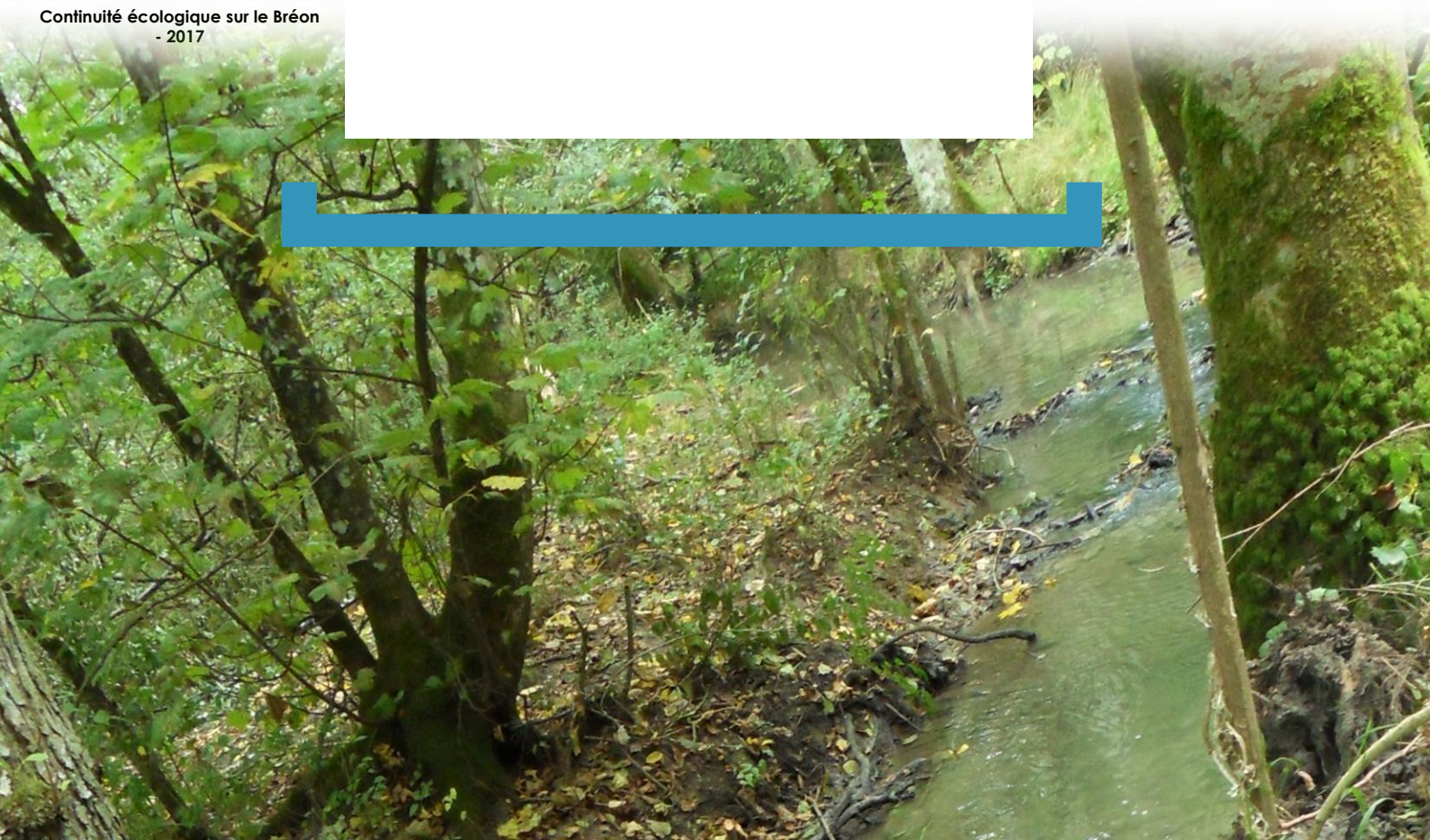

Continuité écologique sur le Bréon - 2017

Point sur le financement

Les dépenses pour l'année 2020 sont celles liées à l'animation du SAGE, aux frais de fonctionnement et à la réalisation des études.

Une convention d'aide entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SyAGE a été attribuée pour l'étude de révision du SAGE de l'Yerres. Cette aide correspond à 80% du montant déclaré de l'étude de révision (348 000 € TTC) soit 278 400€. Cette convention a pris effet le 18 juillet 2019 et s'achèvera le 17 janvier 2023 (prolongation du délai initial automatique de 6 mois suite à la situation sanitaire). Toutefois, une demande de prolongation en sus de ce délai est en cours du fait car les retards pris dans l'avancement de la révision du SAGE sont plus conséquents.

Carte du bassin versant

PÉRIMETRE DU SAGE

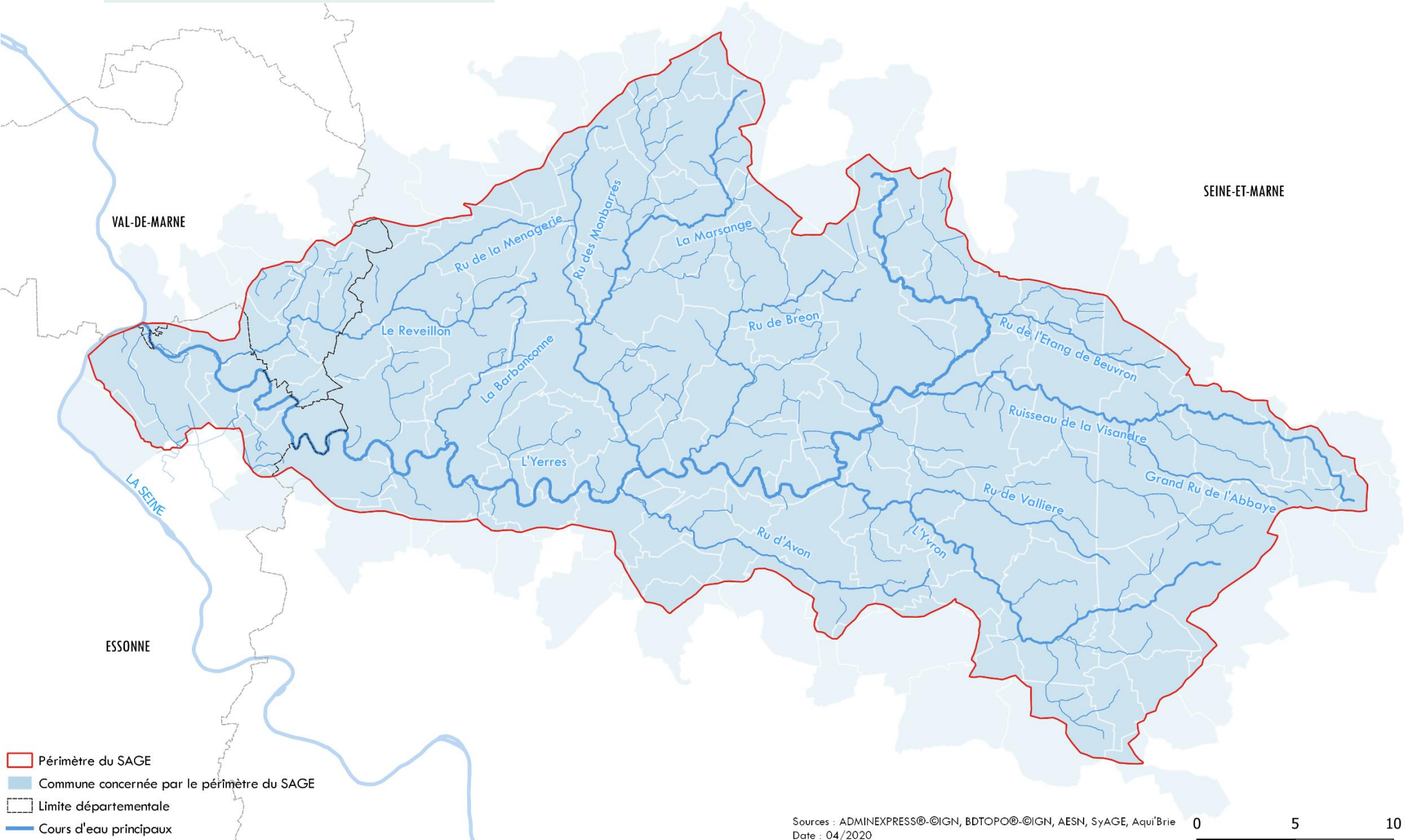
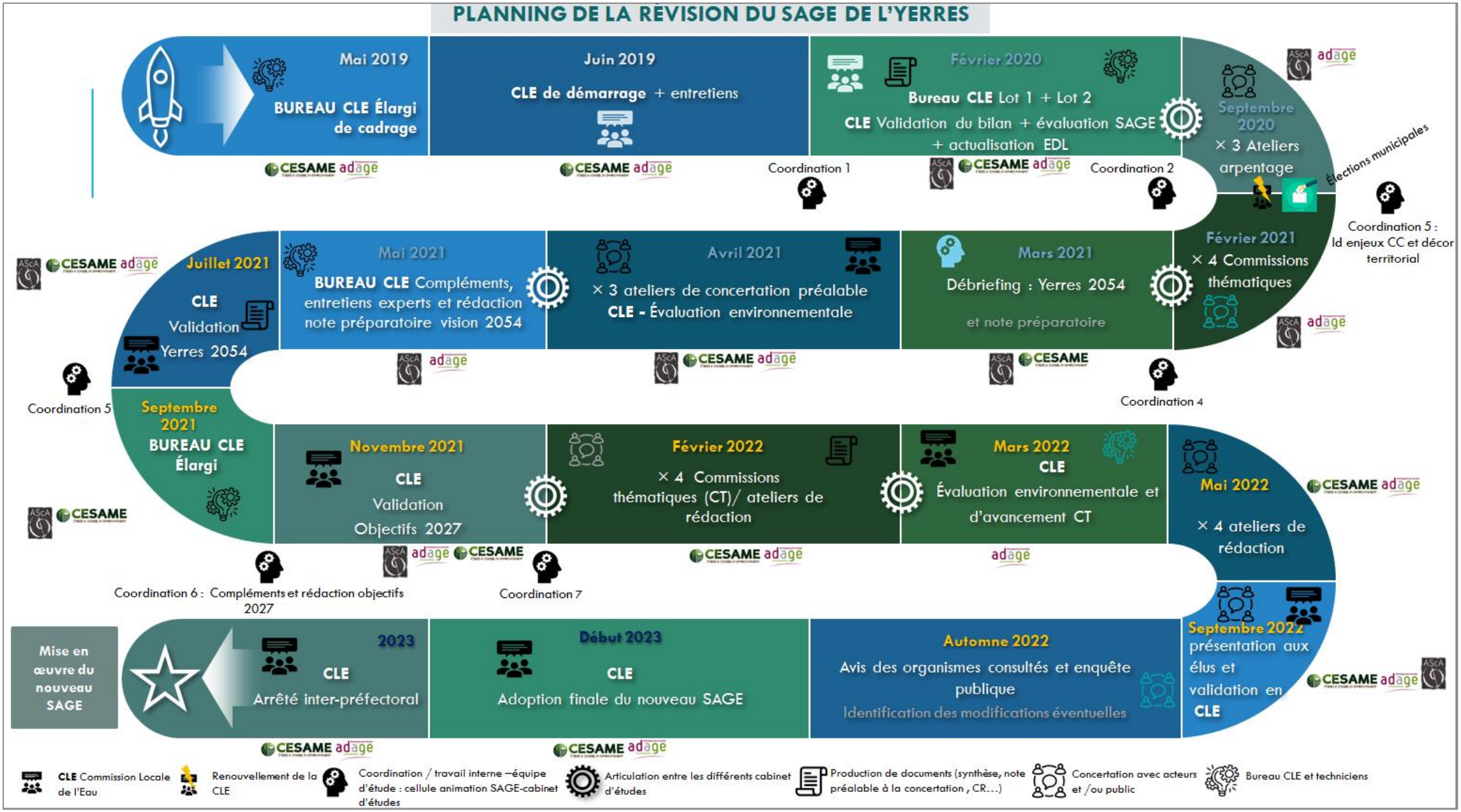
Le planning détaillé de la révision du SAGE